

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°107.

Bien cher Albinus.

Lundi 15 septembre s'est tenue la réunion du Conseil Municipal. Réunion de rentrée ou du 3^{ème} trimestre, comme tu voudras ! MM. Péjoan, Roche et Salmeron absents excusés avaient donné pouvoir, Mme Pilleux était absente.

- 1- Cœur de Savoie-Délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Cette commission remplace la commission communale existante (CCID), il y a lieu de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. A l'issue du vote M.Roget est élu à l'unanimité délégué titulaire et M.Appratti délégué suppléant.
- 2- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : cette commission intercommunale a pour but de définir le montant de l'attribution de compensation versée à chaque commune à l'occasion de transferts de charges des Communes vers Cœur de Savoie. Les 2 délégués d'Arbin ont voté contre une attribution à verser à certaines Communes qui doivent reprendre la compétence école, auparavant gérée dans leur ancienne Communauté. Ils n'ont pas été d'accord car ce versement n'était pas révisable. L'unanimité n'ayant pas été requise sur ce sujet, comme exigée par les statuts, chaque Conseil Municipal doit se prononcer et les attributions seront versées lorsque la majorité qualifiée sera acquise. A l'unanimité le Conseil vote contre ce projet de la CLECT et demande : des réunions plus fréquentes de la Commission, une révision annuelle en fonction des coûts réels, et le respect du principe de l'équité et de la solidarité.
- 3- Tarifs communaux : comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire cette longue liste est reprise en annexe de la présente.
- 4- Création de postes - Accroissement temporaire d'activité : Le Maire explique que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires nécessite la création d'un emploi non permanent. De même, face à la surcharge de travail au niveau des services techniques (entretien des voies, des bâtiments...) il y a lieu de créer également un emploi non permanent. Accord à l'unanimité.
- 5- Règlement du Plan d'Occupation des Sols : on revient sur la demande de l'association APAIR qui souhaite implanter une statue du Christ Rédempteur réalisée par Livio Benedetti. Le Maire s'en tient au règlement du POS pour cette zone à quelques dizaines de mètres de la Vierge des Vignes. A l'unanimité le Conseil : confirme le règlement du POS, demande la remise en l'état initial des parcelles, et le remboursement des frais d'huissier engagés pour faire arrêter les travaux commencés soit **617,73€**. Les parties ont rendez-vous chez le Préfet le 9 octobre.
- 6- Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : l'explication a été brouillonne et bien malins ceux qui ont tout compris. A compter du 01/01/2015 le dispositif de perception, de contrôle et de versement de la TCCFE est étendu aux 273 Communes membres du SDES (syndicat départemental de l'énergie de la Savoie). Le produit de la taxe

perçue sur la commune lui sera reversé selon les critères retenus dans la délibération du SDES du 20/09/2011. Approuvé à l'unanimité moins une abstention (Mme Baverel).

- 7- Rapport annuel du service de l'eau et de l'assainissement 2013 : depuis 2001 je n'ai pas souvenir que l'on ait passé autant de temps sur ce sujet ! Tout cela pour nous dire que l'eau d'Arbin est globalement de bonne qualité. Rapport adopté à l'unanimité.
- 8- Vente au profit de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole d'Arbin : le matériel informatique de l'école a été jugé par une expertise extérieure (rien que ça) à la Commune, obsolète. Lors du Conseil du 09/12/2013, le Maire avait annoncé une dépense de renouvellement de **4 200€ HT** plus **680€ HT** de contrat de maintenance qui n'existait pas jusqu'alors (un comble !). Mais que l'on ne ferait rien sans subvention. Celle-ci est-elle arrivée ? Mystère, mais apparemment une partie du matériel a été changée cet été. Encore un aveu que l'école n'est pas la priorité du Conseil, car tout ce qui était prévu n'a pas été fait. Sur proposition du Maire l'ancien matériel est vendu pour l'euro symbolique à l'APE, qui pourra en faire bénéficier des familles. Accord à l'unanimité. Mme Perek, en sa qualité de Présidente de l'APE, ne prenant pas part au vote.
- 9- Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération : il s'agit de ventes intervenues pour lesquelles la Commune n'a pas fait part de son intention d'aliéner. Ventes : R.Neuenschander/Berthet.Baumhauer, Chautemps/Feltrin, Nicotera.Gavillet/Esnoux, Gavillet/Esnoux, Curri/SCI BT Curri, Eysseric.Monin/Dorizon.Ruel.

La séance est levée à 22h15.

Cher Albinus je te livre 2 commentaires sur cette séance :

- Sur le sujet 4 relatif à 2 créations de postes. Sachant que rien n'a été fait au niveau de la réforme sur la mise en place des activités périscolaires il aurait été souhaitable que l'on nous explique la mission exacte de ce poste, le nombre d'heures et le coût. Et où ces salaires sont budgétés car le poste personnel non titulaire du primitif 2014 est en baisse ? Idem pour les services techniques : accroissement temporaire d'activité pour du ménage et de l'entretien de voirie ? Comment a-t-on fait jusqu'à maintenant ?
- Sur le sujet 5 relatif au POS et à l'implantation d'une statue. Je n'ai, sois rassuré, aucun lien ni aucun intérêt dans cette association. J'essaie seulement de comprendre. Le POS existe, il a été voté soit. Toutefois, dans la délibération affichée, le Maire précise, je cite : « *Certains travaux peuvent être dispensés de toute formalité... sauf s'ils sont implantés dans un secteur sauvegardé ou dans un site classé* ». Ce serait donc le cas ? Enfin encore une procédure en perspective et des honoraires à payer.

Je te souhaite une bonne lecture. Le retard, dû à nos problèmes informatiques, est maintenant comblé, nous allons donc reprendre notre rythme habituel.

A très bientôt.

PS : pense à consulter l'annexe.

Ton ami Nicolas.

Novembre 2014

Annexe

I Tarifs cantine Ecole des Champs : en fonction du quotient familial

Inférieur à 312,99€	2,73€ contre 2,67€
De 313 à 655,99€	3,57€ contre 3,49€
De 656 à 1062,99€	3,77€ contre 3,69€
Supérieur à 1 063€	4,20€ contre 4,11€
Garderie :	0,50€ la demi-heure

II Tarifs communaux :

<u>Location de jardins :</u>	15€ la parcelle	
<u>Location de salles :</u>	Habitants Commune	Extérieurs
Caution	1 000€	1 000€
Caution percolateur (associations Arbin)	100€	sans objet
Caution sono (associations Arbin)	100€	sans objet
Salle des fêtes (1 jour)	150€	400€
Salle des fêtes (2 j)	250€	600€
Salle des fêtes chauffage	50€ /j	50€/j
Salle Mérande (1 jour)	50€	200€
Salle Mérande (2 j)	80€	300€
Salle Mérande chauffage	20€/j	20€/j
Location vaisselle	30€	30€
Nettoyage salle	30€/h	30€/h
Associations Arbin	Gratuit	

Cimetière :

Columbarium (case)	1830€
Petit caveau	3050€
Grand caveau	3400€
Concession (petite)	non évoqué
Concession (grande)	non évoqué

Eau et Assainissement :

Eau le m3	0,80€
Abonnement (l'année)	54€
Location compteur (l'année)	9€
Assainissement le m3	0,22€
Raccordement (maison nouvelle/industrie)	3750€
Raccordement (maison ancienne)	760€

III Subventions

Elles sont attribuées aux associations qui en font la demande écrite.

AFM, Centre Léon Bérard, Comité Handisport Savoie, Ligue Nationale contre le Cancer, PEP 73, Resto du Cœur, Sclérose en plaque, Prévention routière, Anciens Combattants Arbin, FNACA, Comité d'Entente de la déportation, Banque alimentaire, Association locomotive : 200€ chacune, soit X13 : 2200€	
Amicale des donateurs de Sang et Alzheimer Savoie 300€ chacune, soit X2 : 600€	
Coopérative scolaire	2500€
	TOTAL 5700€

Crèche Petit Poucet : 70€ par enfant d'Arbin
